



**Discours de Ségolène NEUVILLE**  
**Secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion**  
**Ouverture Conférence Nationale du Handicap (CNH)**  
**Palais de l'Elysée**  
**Jeudi 19 mai 2016**

*Seul le prononcé fait foi*

Monsieur le Président de la République,

Monsieur le Premier Ministre,

Madame la Ministre des Affaires sociales et de la Santé,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mesdames et messieurs les Présidentes et Présidents et représentants des conseils départementaux

Madame la Présidente du CNCPH,

Mesdames et messieurs les Personnes en situation de handicap,

Mesdames et messieurs les Présidentes et Présidents d'associations représentatives des personnes handicapées et des familles

Mesdames et messieurs les Directeurs généraux d'ARS,

Mesdames et messieurs,

Nous sommes toutes et tous réunis aujourd'hui à l'occasion de ce rendez-vous annuel de la Conférence nationale du handicap. Le Président de la République a souhaité ce nouveau rendez-vous afin que nous puissions collectivement faire le bilan des actions menées et porter de nouvelles initiatives.

Nous y sommes ! Et je suis très fière d'ouvrir en votre présence à tous et avec Marisol TOURAINE, Ministre des affaires sociales et de la santé, cette nouvelle CNH.

Ensemble, nous travaillons au quotidien pour faire vivre les principes de la loi du 11 février et nos engagements internationaux. Cette CNH est placée sous le sceau d'une société encore plus inclusive. Vous savez que j'accorde une place essentielle au dialogue, à la concertation et la capacité à pouvoir agir ensemble. C'est de ma responsabilité en tant que Secrétaire d'Etat en charge du handicap et de la lutte contre l'exclusion. La politique du handicap est éminemment interministérielle et ouverte à l'ensemble des forces de la société. C'est la seule façon selon moi de garantir les droits et la citoyenneté des personnes handicapées.

Les droits et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, c'est d'abord une exigence collective de tous les instants. Bien sûr pour les pouvoirs publics, les responsables politiques mais aussi les associations, les entreprises et à vrai dire l'ensemble de la société française. La loi de 2005 a profondément changé la vision portée sur le handicap et a inscrit un devoir collectif de garantir une réponse sur mesure, un droit à compensation individuel, respectueux du projet de la personne, de ses besoins certes... mais aussi de ses attentes, de ses envies, de ses projets.

Ce changement profond opéré par la loi de 2005, nous en sommes tous dépositaires. Nous agissons pour que la solidarité nationale s'exprime au quotidien pour les personnes handicapées mais aussi faire de l'émancipation des personnes un principe fort des politiques publiques. La différence liée au handicap ne doit pas, ne doit plus mettre les personnes à part ! Cette différence est la nôtre, c'est nos différences à tous qui font notre humanité, nos différences sont notre force collective, ce qui fonde notre société et nos valeurs de solidarité et de fraternité. La liberté de choix c'est important pour chacune et chacun d'entre nous. Et il faut entendre la parole et les demandes des personnes en situation de handicap.

Nous sommes tous concernés par le handicap. Nous pouvons tous contribuer à améliorer la vie quotidienne, la participation sociale et la citoyenneté des personnes et de leurs proches.

C'est pour assumer cette ambition et cette exigence de solidarité que le Président de la République a souhaité que soient abordées des questions concrètes, de la vie quotidienne des personnes en situation de handicap : l'éducation tout le long de la vie, le logement et l'emploi.

Il a également souhaité donner la parole aux personnes directement concernées. Elles nous disent et nous diront par leur témoignage leurs attentes, nous constaterons leur expertise et leur pouvoir d'agir. La participation directe des personnes en situation de handicap doit être renforcée et c'est pour cela que j'ai souhaité avec Dominique Gillot, Présidente du CNCPPH, rénover le fonctionnement et la composition de cette instance de concertation et de dialogue.

Avec Marisol TOURAINE, et en tant que Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, j'agis au quotidien avec vous tous. De nombreuses réformes et évolutions ont été mises en œuvre dans le sens des priorités fixées par le Président de la République.

Toutes ces réformes, ces avancées contribuent à garantir le « zéro sans solution ». L'efficacité de notre système, c'est-à-dire de nos institutions, des établissements et services est jugée à sa capacité à ne laisser personne au bord du chemin. Nous avons une responsabilité collective à ce sujet. Oui, nous avons encore beaucoup à faire, oui, tous n'est pas résolu loin de là mais les avancées sont réelles et concrètes. Nous devons rester humbles sur le chemin qui nous reste à parcourir. Mais la détermination de ce gouvernement, ma détermination est sans faille.

Le « zéro sans solution », c'est garantir une réponse accompagnée pour tous. En fait, notre politique du handicap, toutes nos réponses n'ont qu'une seule finalité : c'est le combat pour l'émancipation des personnes handicapées. Ce combat nous le menons tous ensemble pour toutes les situations de handicap et notamment pour celles et ceux qui ont des difficultés majeures et un faible niveau d'autonomie. Qu'il s'agisse de troubles du spectre de l'autisme, de polyhandicap, les handicaps rares ou encore le handicap psychique, il s'agit de construire des solutions sur mesure, inclusives autant que possible mais systématiquement adaptées et respectueuses des besoins spécifiques et des attentes.

Lorsque nous mettons en œuvre le Plan Autisme 2013-2017, nous agissons pour que la France rejoigne le concert des nations exemplaires dans ce domaine. Cela commence par l'école dès le plus jeune âge mais aussi par la mise en œuvre d'interventions fondées sur les recommandations de bonne pratique de la HAS et de l'ANESM et les connaissances scientifiques internationales. C'est juste pour mieux prendre en compte les expériences réussies au niveau international dans le domaine de l'insertion professionnelle des adultes autistes que j'ai confié à Josef Schovanec, qui est présent parmi nous aujourd'hui, une

mission au sein de mon cabinet. L'accompagnement et la participation sociale des adultes ayant un trouble du spectre de l'autisme constituent un point faible des 3 premiers plans. Il faut y remédier.

Ce regard tourné vers l'international, vers les innovations sociales, je souhaite aussi le promouvoir par la création d'une fondation pour l'investissement social dont la présidence est confiée à Isabelle KOCHER, nouvelle directrice générale du groupe Engie et...seule femme patronne du Cac40 ! Cette fondation a pour objectif d'apporter la preuve de l'efficacité des projets et des innovations dans le domaine de l'inclusion sociale. Cela concerne bien évidemment le handicap tout comme la lutte contre l'exclusion. Il s'agit de produire de la connaissance utile, des données sur l'impact social, le retour sur investissement social d'initiatives portées par les associations, les entreprises. Cette fondation est faite pour construire de l'expertise sur des projets, des actions qui n'entrent pas dans les cases habituelles. Je veux aussi que cette fondation regarde ailleurs, partout dans le monde pour identifier ce que nous ne faisons pas encore et que l'on pourrait adapter à notre système, à nos valeurs, nos façons de faire. Dans le domaine du handicap, ces projets sont nombreux et ils leur manquent souvent cette preuve d'impact social.

C'est parce que les innovations dans le domaine du handicap sont importantes et nombreuses que nous allons lancer un concours Innovation et Handicap, doté d'une enveloppe prévisionnelle de 2 M€, afin de soutenir ce dynamisme. L'innovation est facteur d'investissement social et c'est ce que nous visons dans le cadre de la politique du handicap.

L'investissement social est au fondement du secteur médico-social, au fondement des pratiques des professionnels qui accompagnent les personnes. Nous soutenons les évolutions de ce secteur mais nous poursuivons également la création de services d'accompagnement et de réponses en établissement médico-social pour les enfants et les adultes tout le long de la vie.

Nous agissons aussi pour simplifier la vie quotidienne des personnes handicapées afin que personne ne renonce à ses droits parce que les démarches administratives sont compliquées. Les démarches et la participation citoyenne sont aussi rendues compliquées pour certaines personnes handicapées car les informations, les documents sont rédigés en langage administratif, technique et sont donc difficilement compréhensibles. C'est aussi le cas des textes législatifs et nous devons montrer l'exemple. C'est pour cela que je souhaite engager les démarches pour rendre accessible dans un « français facile à lire et à comprendre » chaque

nouvelle loi adoptée. Cela se fera bien évidemment avec les personnes et les associations qui ont l'expertise de cette mise en accessibilité. A vrai dire, cela aussi utile à chacune et chacun d'entre nous car nous utilisons un jargon bien peu accessible.

Nous mettons également en œuvre de façon pragmatique et raisonnée l'accessibilité de tous à tout qu'il s'agisse des établissements recevant du public, le numérique, la santé, la culture...

Nous progressons aussi vers l'émancipation par des réformes structurelles telles que la généralisation des contrats d'objectifs et de moyens pour les établissements et services médico-sociaux, la réforme de la tarification ou l'évolution des ESAT. Ne nous trompons pas sur la finalité de ces réformes, elles ne sont pas administratives. Elles sont l'un des vecteurs concrets pour que notre système médico-social prenne encore plus, encore mieux, le virage inclusif. Ce virage est en cours, en témoigne par exemple les coopérations locales qui se renforcent entre les enseignants et les professionnels du secteur médico-social. Ces coopérations, cette synergie essentielle entre l'école et le médico-social contribuent à l'égalité d'accès à la réussite des élèves et des étudiants en situation de handicap.

De nombreuses autres avancées ont été réalisées depuis 2014 et Marisol TOURAINE a pu rappeler celles qui portent sur l'accès à la santé des personnes en situation de handicap.

Toutes ces mesures contribuent donc à la réponse accompagnée pour tous. Cette réforme de grande ampleur se déploie progressivement et elle constitue la colonne vertébrale de la politique gouvernementale. Le Président de la République en a fait sa priorité en décembre 2014 et ce sera lors de cette CNH le fil rouge de nos discussions.

J'aurais l'occasion, lors des trois tables rondes thématiques de revenir avec mes collègues Ministres sur les avancées dans le domaine de l'éducation, de l'emploi et du logement. Les avancées certes mais tout ce qu'il nous reste à faire. Je veux témoigner et saluer l'engagement et la détermination des Ministres présentes aujourd'hui, de l'ensemble de l'action du gouvernement portée par le Premier Ministre. Cette détermination est au cœur de ce rendez-vous annuel.

Mesdames, Messieurs, nous allons partager ce matin un moment démocratique important. Quels que nos points de vue, nos accords et désaccords, je sais que nous partageons le même objectif, les mêmes valeurs.

Je rencontre au quotidien les personnes en situation de handicap et les associations qui les représentent. Le Président de la République m'a demandé de réunir un comité de concertation

représentant les différents membres du CNCPH dans la perspective de cette CNH. J'ai entendu les attentes exprimées et j'ai pu récemment en échanger avec le Président de la République. Il s'exprimera devant nous en clôture de cette CNH.

Mesdames, Messieurs, je tiens à saluer votre engagement collectif, chacun dans votre rôles, chacun dans vos responsabilités.

C'est ensemble que nous construisons, jour après jour, une société plus inclusive.

Je vous remercie.